



Veronique Sicaud

CHARTRE ÉTHIQUE :

1. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE RÉSERVATION

1.1 ARRIVÉE

Je vous conseille d'arriver 15 minutes avant l'heure prévue de votre rendez-vous. Cela vous permettra de vous changer et de vous préparer pour le massage.

1.2 RETARD

Par courtoisie, merci de m'informer le plus rapidement possible de votre retard. Un retard peut entraîner une diminution de la prestation égale à la durée dudit retard. Votre rendez-vous sera automatiquement annulé au-delà de 30 minutes de retard. L'heure prévue est facturée en fonction de la politique d'annulation.

1.3 ANNULATION

Je comprends que des événements imprévus peuvent se produire, tels que les retards, les problèmes de voiture, les réunions d'affaires... Autant de raisons pour lesquelles on pourrait envisager d'annuler une séance de massage. Je vous demande simplement de bien vouloir m'informer le plus rapidement possible de votre incapacité à vous présenter au rendez-vous.

Toutefois, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, il vous est possible de faire don de votre massage à un ami ou membre de votre famille. Dans ce cas de figure, merci de m'en informer par avance et de me communiquer l'identité du nouveau bénéficiaire.

Aucune annulation possible pour une réservation effectuée moins de 24 heures avant la date et heure du rendez-vous.

1.4 REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué pour les cas suivants :

- une annulation reçue moins de 24 heures avant le rendez-vous,
- une prestation où le client sera arrivé avec plus de 30 minutes de retard,
- le client ne s'est pas présenté au rendez-vous.

1.5 CARTE CADEAU

Les cartes cadeaux ont une date de validité de 1 an. Passé cette date, le soin sera perdu. Un supplément de 10€ par mois dépassé sera demandé si la personne souhaite quand même effectuer le soin offert.

Tout rendez-vous pris via un bon cadeau et non honoré, entraînera l'annulation du bon cadeau correspondant. Les personnes bénéficiant de bon cadeau doivent présenter ce dernier lors de la réalisation du massage.

2. DÉFINITION DES MASSAGES PROPOSÉS

Les massages qui vous sont prodigués sont uniquement des massages de bien-être et de détente. Compte tenu de la loi du 30 avril 1946, et du décret 60 669 du 4 juillet 1960, de l'article 489I et de l'arrêté du 8 octobre 1996, il ne s'agit nullement de massages médicaux ou de kinésithérapie. Le terme « massage » est utilisé uniquement en traduction des différentes techniques étrangères en langue française. Techniques de bien-être idéales pour la relaxation physique et la détente, en aucun cas sexuelles.

3. DÉONTOLOGIE

Les massages-bien-être sont pratiqués dans le plus grand respect de la pudeur et l'intimité de la personne reçue. Toute intimité du client est assuré lors du déshabillage et habillage. Pendant la prestation, la personne reçue devra porter un sous-vêtement confortable qui ne craint pas l'huile. Les prestations de massages-bien-être sont de nature strictement professionnelle et sans aucun caractère sexuel.

4. GESTES DÉPLACÉS

Tout geste déplacé entraînera obligatoirement l'arrêt du dit massage et la facturation de ce dernier.

5. PRÉCAUTIONS ET CONTRE-INDICATIONS

Merci de m'indiquer vos allergies connues, problèmes de santé, etc lors de la prise de rendez-vous afin de vous orienter vers le massage le plus bénéfique à vos besoins.

Les massages ne sont pas recommandés en cas de fièvre et/ ou les trois (3) premiers jours des règles.